



Une vision claire des IFRS

L'IASB décide provisoirement de reporter d'un an la date d'entrée en vigueur d'IFRS 15

En bref

L'IASB a provisoirement décidé de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 15 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée continuera d'être permise. Un exposé-sondage distinct au champ d'application limité proposant de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 15 sera publié aux fins de commentaires.

Lors de sa réunion du 28 avril 2015, l'IASB a provisoirement décidé de reporter d'un an la date d'entrée en vigueur d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'application d'IFRS 15 est actuellement obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et une application anticipée est permise. Si le report proposé de la date d'entrée en vigueur est approuvé, IFRS 15 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ainsi que pour les périodes intermédiaires comprises dans ces exercices. Une application anticipée sera toujours permise.

La décision provisoire de l'IASB de proposer un report de la date d'entrée en vigueur d'IFRS 15 sera publiée aux fins de commentaires dans un exposé-sondage distinct au champ d'application limité assorti d'une période de commentaires d'au moins 30 jours pour permettre à l'IASB de finaliser ses délibérations à ce sujet en juillet 2015.

Observation

Le 1^{er} avril 2015, le FASB a provisoirement décidé de reporter d'un an la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les produits des activités ordinaires pour les entités ouvertes et les entités fermées qui présentent leur information financière selon les PCGR des états-Unis. Le FASB a décidé de permettre aux entités d'adopter la nouvelle norme de manière anticipée à la date d'entrée en vigueur initialement prévue (c.-à-d. pour les exercices ouverts à compter du 15 décembre 2016).

Cindy Veinot
Associée
416-643-8752
cveinot@deloitte.ca

Maryse Vendette
Associée
514-393-5163
mvendette@deloitte.ca

Nura Taef
Directrice
416-874-3324
ntaef@deloitte.ca

Pour plus d'information au sujet de la nouvelle norme, veuillez consulter notre page sur IFRS 15 sur le site www.deloitte.ca ou IASplus.com.